



ADMINISTRATION SUPÉRIEURE  
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**APPEL D'OFFRES**

Décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables  
aux marchés passés au nom des groupes de territoires et provinces d'outre-mer

**I. Pouvoir adjudicateur**

**I.1 Nom et adresse**

Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna  
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis  
Tél. / Fax : 00 (681) 72.27.27

**I.2 Obtention du dossier**

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :  
L'Administration Supérieure du Territoire des îles Wallis et Futuna  
Service des Finances – Cellule des Marchés Publics  
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis  
Tél. / Fax : 00 (681) 72.11.16  
Courriel: [marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

**I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Le point de contact susmentionné

**II. Objet de la consultation**

**II.1 Etendue du marché**

Réhabilitation de la structure métallique de l'ancienne halle de Kafika

**II.2 Type de marché**

Marché de travaux composé d'une tranche ferme et de quatre tranches optionnelles

**II.3 Informations sur les lots**

Marché global composé de 5 lots techniques

**II.4 Lieu d'exécution**

Kafika - Mata Utu – 98600 Wallis - Territoire des Îles Wallis et Futuna – Pacifique Sud

**II.5 Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation

**II.6 Délais d'exécution**

Les délais d'exécution de la tranche ferme et des tranches optionnelles sont fixés à l'article VI de l'acte d'engagement.

**II.7 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées

**II.8 Informations sur les prestations supplémentaires ou alternatives**

Sans objet

## II.9 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget du Territoire et rémunérées selon les prescriptions du CCAP.

## III. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

### III.1 Conditions de participation

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

## IV. Procédure

### IV.1 Type de procédure

Marché public passé par appel d'offres en application du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires et provinces d'outre-mer

### IV.2 Renseignements d'ordre administratif

#### IV.2.1 Date limite de dépôt des offres

**Vendredi 08 Septembre 2017 à 11h30**

auprès de :

Administration Supérieure du Territoire des îles de Wallis et Futuna  
Service des Finances - Cellule des Marchés Publics  
BP 16, Mata'Utu - 98600 WALLIS

#### IV.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## V. Renseignements complémentaires

### V.1 Renouvellement

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

### V.2 Relance de la procédure

Procédure lancée suite à la décision du pouvoir adjudicateur de ne pas donner suite, pour un motif d'intérêt général, à la consultation initiale du 30 novembre 2016.

### V.3 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna  
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS  
Tel.: 00 (681) 72.14.85  
Fax.: 00 (681) 72.14.86  
Courriel : tamatautu@mail.wf

### V.3 Date d'envoi du présent avis

02 AOUT 2017



Pour le Préfet, Administrateur Supérieur

et par délégation  
le Secrétaire général

Stéphane DONNOT